

DÉPARTEMENT DU DOUBS
Arrondissement de MONTBELIARD
Canton de MAICHE
Commune de **MONTECHEROUX**
(25190)
N° INSEE 25393

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombres de
conseillers :**

En exercice : **13**
Présents : **7**
Votants : **7**
Absents excusés : **5**
Absent : **1**
Exclus : **0**

Date de
convocation :
10/11/2025

Date d'affichage :
10/11/2025

Séance du vendredi 14 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze novembre, le Conseil Municipal de la commune de MONTECHEROUX (Doubs), s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Léon BONVALOT, Maire

Présents : Bonvalot Léon, Corneille Peggy, Monnin Thierry, Brandt Serge, Bertrand Christine, Moser Benoît, Petit Antoine.

Absents excusés : Germain Thierry, Barbarin alexandra, Cuny Christophe, Thrithard Jean Christophe, Voisard Damien.

Absent : Lorenzini Thierry.

Secrétaire de séance : Moser Benoît.

Objet 2025-11-05 Approbation RPQS 2024 Eau

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L-224-5, la réalisation d'un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service de l'eau potable.

Le RPQS doit contenir, les indicateurs décrits en annexe V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent être saisis par voie électronique sur le SISPEA (Système d'Information sur les Services Publics d'Eau et d'Assainissement).

Les RPQS de l'eau potable a été adopté par la CCPM

Un exemplaire de ce rapport doit être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les six mois suivant la clôture de l'exercice.

Le rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau.

Après présentation du RPQS de l'eau potable 2024, le Maire propose au conseil municipal d'adopter le RPQS sur les prix et les qualités des services publics de l'eau potable.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOPTE** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'Alimentation en Eau Potable 2024.

Envoyé en préfecture le 19/11/2025

Reçu en préfecture le 19/11/2025

Publié le

ID : 025-212503932-20251114-20251105-DE



POUR : 7

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération certifiée exécutoire

Télétransmise en Préfecture le :

18/11/2025

Publier sur papier le :

18/11/2025

Pour extrait conforme,

Le Maire

Léon Bonvalot

